

INOSITU

Sud Rail LYON

L'information syndicale d'Incity.

EDITO...

Juin 2017

La Valse Des Logos

Dès le deux juillet, un nouveau logo va orner tous les TGV. Pourquoi? Combien cela nous a-t-il coûté? Combien de productivité supplémentaire pour étancher la soif de jet setteur de notre président? N'était-il pas plus urgent de résoudre les problèmes croissants de production?

Il est bien loin le temps où la SNCF n'était pas SNCF, une marque faite pour ramener des profits, mais une entreprise de service public avec des cheminots œuvrant pour l'utilisateur. Malgré les explications officielles, expliquant que « c'est pour harmoniser les différentes offres proposées », nous pouvons, sans être devins, savoir où ils veulent nous amener! En regardant ce qui s'est passé à

France Télécom, GDF ou encore EDF, qui effacent petit à petit les traces de leur passé public pour mieux se dessiner un avenir privé. Car, plus que tout, les banques, les assurances et autres fonds de pensions, savent qu'il y a beaucoup d'argent public à siphonner dans le transport sur rail des voyageurs.

Ne soyons pas dupes! Derrière tout ça il n'y a comme ligne d'horizon que de la misère sociale, de la précarisation des travailleurs. Alors pour éviter qu'il n'y ait encore plus de souffrance au travail, il est urgent de nous unir!



avant

après

Union
syndicale

Solidaires

SUD-Rail

Solidaires

SUD
Rail

Le Tour De La Tour



Dir Générale TER : DG /
Dir Stratégie, Finances et
Juridique / Dir de la
Communication

36ème

21ème

20ème

19ème

18ème

17ème

16ème

15ème

14ème

13ème

12ème

11ème

10ème

9ème

8ème

7ème

6ème

5ème

2ème

Direction Générale TER : Direction de la Performance Industrielle/Direction Métiers et Sécurité/Direction Marketing et Services/Direction de la Transformation/Direction des RH

Dir Générale TER : DSI Voyageurs/Dir des RH/ Dir du Matériel ASTI : Support IT Local

SNCF Mobilités/Dir du Matériel/Achats opérationnels/Pilotage et processus/Achats stratégiques/Optim' Services - Environnement de Travail /SNCF Réseau/Dir de la Circulation Ferroviaire/Dir Finances Achats

KEOLIS : Dir Régionale Sud Est/Institut KEOLIS/Dir Métro Tramway Ingénierie/ Méthodes et Industrialisation/Formations/Achats/Direction Sécurité Environnement KISIO ANALYSIS

KEOLIS : Centre de Services Partagés (National) Dir Voyages SNCF Axe TGV Sud Est : Dir RH/Direc Finances/Dir Commerciale

Dir Voyages SNCF Axe TGV Sud Est : Dir Production Opération Services/ Dir Qualité et Sécurité/Dir Commerciale et Marketing

Dir des Achats Groupe : DDRH et Communication/MAP/DDAP/DDPC Dir Optim' Services Etudes et développement SI : SIFA/A CE

Espaces de réunions / Espaces de formation / Le HUB / Salle Zen « L'Escal » / Réfectoire « La Cuisine »

Dir des Achats Groupe : Informatique et Telecom/Prestations et Services/Achats territoriaux stratégiques/Optim' Services Etudes et Développement SI : Centres des Services

Direction des Achats Groupe : DDQPF/DDAR/DDAP PEC/DDSP

Centrale d'Ach Inter Ré/SEM/Agence Paie et Famille/Dir des Achats Groupe/SNCF Mobilités : DGD Performance/Dir Juridique/Département Droites des marchés/SNCF Energie

Technicentre RA/Etablissement Traction RA/Direction Générale Voyageurs : Sillons/Dir Générale Déléguée Sécurité/Dir Voyages : SG DRH Agence Prévention

DR SNCF Mobilités RA/Direction d'Activité TER RA/Dir Communication et Relations extérieures Accueil: DET/RH/Centre de compétences /EIM RA/Dir des Affaires Territoriales

DR SNCF Mobilités/RA/Dir d'Activité/TER RA : Marketing et Services/ASTI : Support IT Distant

Dir d'Activité/Dir de la production/Dir des lignes/Technicentre RA : Equipe propreté

SNCF Immobilier : DITSE/Dir d'Activité TER RA : AF et Sécurité e l'Activité TER

Réfectoire « La Cuisine » / Comptoir Edition / Gestion de site / Comptoir de Services / Comptoir Courrier /Etablissement Traction : Vigi Express/Pôle Appui Conduite Locomotive /Dir de la Traction : Développement Métiers Sécurité / Optim' Services – Environnement de Travail : Gestion de Site / Antennes CE : SNCF MOBILITES (Mardi 11h30/13h30) /EPIC SNCF (Lundi/Jeudi : 11h30/13h30) / Antenne RA (Lundi 14h00/16h00 – Mardi 11h30/13h30)

EAT CITY

Forfait En Jours : Une Mascarade

Le neuf mai s'est tenu l'IC CHSCT sur le forfait jours. La direction a convoqué l'ensemble des membres désignés par les CHSCT de la région TER AURA pour rendre un avis de consultation. Si pour la direction le forfait jours est le paradis des régimes de travail, pour SUD-Rail, il en est tout autre.

Deux forfaits en jours vont coexister. L'un pour les établissements de production (205 jours travaillés) pour les cadres et maîtrises de la qualification E. L'autre pour la Direction régionale TER (210 jours travaillés) pour les cadres hors centre opérationnels.

En ce qui concerne la vie en dehors du travail les contours sont plus flous. Si le repos journalier doit être de 12 h consécutives minimum et de 14 h en cas de travail de nuit, il n'y a pas d'horaires qui encadrent la journée de travail, n'y a de contrôle sur le nombre d'heures effectuées. Le repos hebdomadaire devient « en principe le dimanche », auquel est accolée une journée de repos, avant ou après. Bien entendu, ils ont ajouté le « Droit à la déconnexion hors temps de travail ». Cela n'engage aucune responsabilité de l'employeur, mais rassure les crédules sur le souci de l'employeur pour la santé de ses agents.

La « soi-disant » contrepartie financière qui compenserait l'implosion de la journée de travail est là aussi une farce, qui favorise toujours les mêmes. Car l'indemnité est fixée à 3,1 % de la valeur du traitement (hors indemnité de résidence), de l'échelon 1 de la première PR de la qualification de l'emploi tenu.

Comme chacun d'entre nous le vit au quotidien, il n'y a pas de relation d'égal à égal dans le monde du travail, mais des liens de subordination. C'est pour cela que l'article protégeant le travailleur d'un surcharge de travail ou de journées qui auraient des heures de travail excessives serait risible s'il n'avait pas de conséquence sur la santé et sur la vie sociale. En effet le salarié peut émettre un signalement sur le respect du repos et sur la charge de travail via l'outil de gestion du temps. Le supérieur hiérarchique devant alors organiser un entretien dans les plus brefs délais (10 jours). Le chef peut également organiser un échange lorsqu'il constate lui-même des difficultés. Comment pouvons-nous croire que celui qui nous donne le travail va se désavouer

CHEFS D'ENTREPRISES

Le salariat est flexible, peu onéreux et prêt à tout pour conserver son boulot.



REVEILLONS-NOUS !



CECI EST UN MESSAGE
DU MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

lui-même devant nous, et surtout devant ses supérieurs hiérarchiques qui ont sa carrière entre leurs mains ?!

Les agents à la qualification D n'étant pas concernés par le forfait jours, ce qui pourrait être une bonne nouvelle, la direction a trouvé la parade pour les exploiter. À cause de la destruction du RH00077 que nous avons essayée de contrer lors des grèves de 2016, le chef d'établissement qui jugera que le Titre 2 ne correspond pas à la « liberté que procurait l'ancien Titre 3 » fera appel à l'article 49, modification du régime de travail, de l'accord GPF sur le temps de travail. Bien évidemment il n'y aura aucune compensation du forfait jours pour cette catégorie de personnel.

Article 4 de l'accord du 17 mars 2017

En cas de refus, un dialogue s'engage avec le supérieur hiérarchique en vue d'examiner les modalités possibles d'adaptation du travail permettant le maintien sur le poste occupé eu égard aux exigences de la production. Il en va de même lorsqu'un salarié ne souhaite plus bénéficier d'une convention individuelle de forfait et souhaite revenir à un régime de tableau de service. **Le salarié a le droit de renoncer à la convention individuelle de forfait sous réserve d'un préavis de deux mois. La première année, ce renoncement prend effet au plus tôt à la date anniversaire de signature de la convention.** Par la suite, il prend effet à l'issue du préavis de deux mois.

Souffrance Et Suicide Au Travail

Le 1^{er} juin avait lieu une réunion entre les organisations syndicales et la SNCF afin d'aborder le sujet des suicides de cheminots et de la souffrance au travail dans le groupe public ferroviaire. SUD-Rail fait le constat d'absence de réponses concrètes, notamment vis-à-vis du management agressif dont sont victimes les salariés.

Le premier trimestre 2017 a été impacté par un nombre exceptionnel de drames; Systématiquement l'organisation de la production, les moyens, les objectifs, l'ambiance, les pressions managériales sont des éléments importants, mais l'entreprise n'apporte aucune mesure concrète pour inverser le phénomène.

L'entreprise refuse toute transparence et refuse par exemple de mettre en place des CHSCT en cas de suicide ou de tentative de suicide d'un salarié. Elle se réfugie derrière des structures exsangues et sans moyens réels (action sociale, médecine du travail, cellule psychologique...). Pourtant l'entreprise affirme se montrer sensible à cette problématique, mais elle refuse d'apporter des réponses concrètes visant à

faire disparaître ce mal être au travail dont bon nombre de salariés de la tour INCITY souffrent, particulièrement à cause d'objectifs inatteignables, ou du management violent; SUD-Rail comme les autres organisations syndicales a déposé une alarme sociale.

Cette alarme sociale vise à exiger des dirigeants une reconnaissance de ces problématiques afin d'améliorer cette situation que SUD-rail qualifie d'urgente.

Si vous-même êtes victime de cette souffrance, contactez-nous sur notre adresse..



Vos correspondants Sud-Rail Incity

insitu.sud@gmail.com



Géraldine
ARDIOT
tel: 06 77 16 21 28
Mail :
geraldinesudrail@gmail.com

SUD-Rail Lyon

41 Quai Fulchiron

69005 Lyon

ELU CE
Patrick
MONDON
tel: 06 81 83 94 08
Mail :
patrick2o6g.sud@gmail.com



CHSCT ETRA
Nicolas
POSSICH
tel: 06 16 88 06 22
Mail :
dipos@sfr.fr

sudraillyon@gmail.com

Tel : 04 78 38 15 08

Fax : 09 70 62 73 20

DP ECT
Bastien
FERRARI
tel: 06 12 98 59 97
Mail :
basti3n.ferrari@gmail.com

